

Fin du masque : entre « soulagement » et prudence

Il n'est plus obligatoire dans les magasins. Mais force est de constater que beaucoup continuent à le garder sur le nez. Illustration dans une grande surface aux portes de Caen (Calvados).

Reportage

« Quand on a ouvert les portes du magasin, ce matin, les clients étaient beaucoup plus nombreux à le porter qu'à l'avoir laissé dans la voiture. » Pour Benjamin Tétré, directeur du magasin Super U, à Colombelles, près de Caen (Calvados), le constat est simple : hier, ce n'était pas encore « bas les masques » dans son supermarché.

Pourtant, en ce début de semaine, les mesures visant à endiguer la pandémie de Covid-19 viennent de connaître un très net assouplissement. Le passe vaccinal est pour ainsi dire révolu. La fin du masque en intérieur a pour sa part sonné. « Enfin, pas encore chez nous... » reprend le directeur. À toutes les caisses du magasin, à la boucherie, la boulangerie, devant les stands de fruits et légumes... Chaque employé a toujours le visage dissimulé. Ils sont quatre-vingts dans la grande surface.

Personnel masqué

« Après en avoir discuté avec le personnel, nous avons décidé de rester masqués encore une quinzaine de

jours au moins, précise Benjamin Tétré. On sait que certains de nos clients ont la santé fragile. On ne souhaite pas non plus créer d'incidents face à une personne qui n'accepterait pas d'être servie par un employé non masqué. On va surveiller l'évolution de la pandémie, les habitudes des consommateurs. Et on s'adaptera. »

Dans une très large majorité, le personnel abonde. « Garder le masque ? Je le fais d'abord pour moi, témoigne Sophie Ledard, affectée au rayon bazar. On est toujours au contact de la clientèle. Notre profession appartient aux métiers dits à risques. »

« Revenir à la vie d'avant »

Dans les allées du magasin, rares sont les clients à montrer leur visage au grand jour. Christian Libeau se l'est autorisé. Mais seulement parce que ce n'est pas l'heure de pointe dans le magasin. « Là, ça va, on n'est pas les uns sur les autres, confirme le retraité de 64 ans, masque à portée de main dans la poche de son manteau. Après, le masque ne me manque pas. Je suis régulièrement gêné

avec la buée sur mes lunettes. » Patricia Le Normand, 61 ans, le vit, elle, « comme un soulagement ». Devant les étals de fruits et légumes, elle confie avoir « le sentiment de revenir à la vie d'avant ». Pour Nadia Pardoën, « même si on ne sait pas trop où on va avec cette pandémie, c'est un peu plus de liberté retrouvée ». Scène de vie que l'on avait presque oubliée : on distingue (enfin) le sourire de la quinquagénaire feuilletant une revue au rayon journaux papeterie.

Dans le supermarché, masqués et non-masqués se croisent sans animosité. Ceux qui ne le portent pas font preuve de compréhension et de respect face à ceux qui ont fait le choix de ne pas le laisser tomber. « Mon épouse souffre d'insuffisance respiratoire. Je me dois de la protéger », justifie Didier Le Baron, 64 ans.

« Notre fils, grand prématuré, est hospitalisé au CHU. Nous ne voulons pas le mettre un peu plus en danger », insistent les parents, Amélie Glaize et Lorenzo Gomis.

Benoît LASCOUR.



Au Super U de Colombelles (Calvados), le personnel portera le masque encore quinze jours au moins.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Un employeur peut-il l'imposer sur le lieu de travail ?

Dans de nombreuses entreprises, nombre de salariés se sont fait une joie, hier, d'abandonner le masque. Mais pas question de le retirer au laboratoire Cotral, spécialiste des protecteurs auditifs et lunettes de vue sur mesure pour l'industrie, situé à Condé-sur-Noireau (Calvados).

« Pour prendre des empreintes d'oreilles, nous travaillons à 15 centimètres de nos clients. Il n'était pas envisageable ou acceptable de risquer de transmettre la maladie », témoigne Laurent Capellari, président du laboratoire Cotral. Dans cette entreprise aux 250 salariés, dont 150 sur le terrain, le comité de direction a décidé de maintenir le port du masque jusqu'à la fin mars. Et le repousser jusqu'à la fin avril si nécessaire. « Nous ferons le point tous les lundis, rien n'est figé, explique le dirigeant qui assure que ses salariés comprennent la démarche. J'ai vu beaucoup de personnes aujourd'hui, et aucune ne m'a dit : c'est quoi ce délire ? »

Comment l'employeur doit se justifier

« Dès lors que l'employeur, sur la base d'une évaluation des risques, estime qu'il y a un risque de contamination plus spécifique, il peut prévoir le maintien du port du masque au titre des mesures de prévention », assure le ministère du Travail à Ouest-France.



La décision de garder ou non le masque fait débat entre salariés.

PHOTO : MATHIEU PATTIER, OUEST-FRANCE

Reste que l'obligation légale ayant été levée et le protocole sanitaire en entreprise désormais abandonné, un salarié peut dire qu'il n'est pas d'accord. « Il y a un risque que la décision d'imposer le port du masque en entreprise soit contestée et contestable, on est dans un petit flou », reconnaît Judith Bouhana, avocate spécialiste en droit du travail. Selon elle, l'employeur doit prendre ses précautions pour éviter un

recours des salariés : rappeler qu'il agit dans le cadre de son obligation de veiller à leur sécurité et à leur santé. Mais aussi faire valider la mesure. Par le Comité social et économique (CSE) dans le cadre d'une grande entreprise, ou bien l'expliquer aux salariés au sein d'une PME, pour prouver qu'il ne s'agit pas d'une décision arbitraire.

Spécialisées dans l'aide à domicile des seniors, les dix-huit agences Coviva ont naturellement choisi de maintenir le port du masque pour leurs 450 salariés, majoritairement des auxiliaires de vie. « D'autant que l'obligation vaccinale demeure pour nos salariés à partir du moment où ils interviennent auprès des personnes fragiles », estime Étienne Dufour, qui dirige le réseau Coviva. Les salariés l'ont accepté comme une mesure de « bon sens » et de « bienveillance ».

A contrario, quelle protection pour les salariés fragiles dont les entreprises n'imposent pas le port du masque ? « Dans les circonstances actuelles où le virus continue à circuler, ceux qui le souhaitent pourront continuer à porter un masque, sans que l'employeur ne puisse s'y opposer », indique le ministère du Travail. « La médecine du travail peut imposer du télétravail ou le port du masque à l'employeur pour protéger un salarié », complète Judith Bouhana.

Gaëlle FLEITOUR.

Quand est-il plus raisonnable de garder le masque ?

Depuis hier, les Français peuvent faire tomber le masque dans de nombreux endroits. Pourtant, les chiffres de l'épidémie remontent, et il peut sembler pertinent, dans certaines situations, de continuer de se protéger.

Alors, où le garder ? Pour Pascal Crépey, épidémiologiste à l'École des hautes études en santé publique (EHESP), « tous les contextes ne se valent pas en termes de risques épidémiques », car on sait que le virus se transmet par aérosol, dans des lieux avec beaucoup de monde et avec un faible renouvellement d'air.

« Dans une salle de cinéma qui a fait des efforts pour faire en sorte que l'air soit renouvelé, s'il n'y a pas beaucoup de monde, le risque est faible. » Le masque peut donc raisonnablement rester dans le sac. « Mais la même salle de cinéma avec un air conditionné qui ne fonctionne pas et toutes les places réservées, si en plus de ça des gens toussent... »

Vigilance pour les personnes à risques

Un hypermarché presque vide ne représente pas les mêmes risques qu'une épicerie accueillant en même temps de nombreux clients. Une salle de réunion bondée sans aération facilite plus les transmissions du virus qu'un open space ventilé.

Se pose également l'épineuse question des écoles, où beaucoup



Les chiffres de contamination remontent. Dans certaines situations, il est recommandé de continuer de se protéger (photo d'illustration).

PHOTO : GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

de contaminations ont lieu. Faut-il pousser les enfants à continuer à porter le masque ? « Il y a des endroits où il serait justifié et d'autres où c'est moins le cas », estime Pascal Crépey. Dans la cour de récréation, en extérieur, le masque ne présente pas forcément une grande utilité.

En classe, c'est plus compliqué : « Si l'arrêt du port du masque n'est pas compensé par une aération efficace, on prend le risque de voir dans les semaines à venir un sur-nombre d'infections. »

Pour Yves Buisson, épidémiologiste et président de la cellule Covid à

l'Académie nationale de médecine, il peut aussi être important de continuer à porter le masque quand on est à risque : « On change de doctrine mais il faut que ces gens-là à risque continuent de se protéger car le virus circule beaucoup. » Pascal Crépey va également dans ce sens : « C'est aussi l'occasion d'appliquer ce qu'on est censé avoir appris. On nous répète depuis des mois qu'il faut apprendre à vivre avec le virus. Maintenant, on va devoir mettre en application cet apprentissage. »

Jeanne NICOLLE-ANNIC.

Le regard de Chauuu



La France en bref

Le résultat d'EDF s'enfonce un peu plus

Ce sera encore plus mauvais que prévu. EDF chiffre désormais à plus de 26 milliards d'euros l'impact des problèmes de corrosion sur son parc nucléaire et du volume d'électricité que l'État lui force à vendre à bas prix pour contenir la hausse des factures sur ses résultats. Soit près de 7 milliards de pertes supplémentaires. « Ils sont en train de tuer EDF », dénonce Karine Granger, conseillère énergie à la CGT, fustigeant les « cadeaux à des fournisseurs alternatifs ».

Deux premiers projets de parcs éoliens flottants en Méditerranée

Jean Castex a lancé, hier, deux appels d'offres pour construire, à l'horizon 2030, deux parcs d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée. Ils pourraient alimenter en électricité un million de personnes. Un parc sera implanté à une vingtaine de kilomètres au large de Port-la-Nouvelle, dans l'Aude. Un autre devrait voir le jour à une vingtaine de kilomètres de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), « sous réserve des résultats des dernières études environnementales ».

La France toujours attractive

Les projets d'investissements étrangers en France ont connu un niveau



EDF anticipe un plongeon de son résultat pour 2022.

PHOTO : ARCHIVES REGIS DUVEGNAU, REUTERS

record en 2021, aussi bien en nombre de sites nouveaux, repris ou étendus, qu'en nombre d'emplois créés ou maintenus, selon un bilan publié, hier, par Business France. « 1 607 décisions d'investissement ont permis la création ou le maintien de 45 008 emplois, un record », d'après le communiqué de cette agence chargée de promouvoir l'attractivité du pays auprès des investisseurs étrangers. Ces chiffres dépassent ceux de 2019 qui constituaient déjà une année record. « On a

une progression en nombre de projets et en nombre d'emplois de 50 % en cinq ans », a relevé le directeur général de l'agence, Christophe Lecourtier. Les emplois maintenus correspondent à des rachats d'entreprises existantes par des investisseurs étrangers.

Manifestation des VTC les 28 et 29 mars

L'intersyndicale nationale VTC appelle les conducteurs de voitures de transport avec chauffeurs (VTC) à

participer à une manifestation nationale les 28 et 29 mars. Brahim Ben Ali, représentant du syndicat national INV, indique que les chauffeurs de VTC sont « en détresse », avec des revenus « qui fondent comme neige au soleil ». Ils sont pris en étau entre la baisse des tarifs initiée par Uber et suivie par les autres plateformes, et la hausse du coût du carburant. L'intersyndicale des VTC dénonce le « laxisme du gouvernement », qui refuse de réellement réguler ce secteur. Elle demande notamment une détaxation du carburant et le versement d'un chèque énergie.

L'accès au compte bancaire simplifié

Les consommateurs n'arrivant pas à obtenir l'ouverture d'un compte en banque pourront saisir plus rapidement la Banque de France, selon un décret paru au Journal officiel. « Le silence gardé par un établissement de crédit pendant un délai de quinze jours [...] est considéré comme un refus d'ouvrir le compte », dit la loi. Passé ce délai de deux semaines, il sera donc possible de saisir la Banque de France qui, conformément au principe de droit au compte, désigne un autre établissement tenu d'ouvrir gratuitement un compte de dépôt assorti de services bancaires de base.